

FONDS ENTREPRENDRE POUR AIDER

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

FONDS ENTREPRENDRE POUR AIDER

Fonds de dotation
Siège social : 1 rue Pierre le Grand
75008 PARIS

750 617 136 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Aux membres du Conseil d'Administration

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de Dotation ENTREPRENDRE POUR AIDER relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de Dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changements comptables » de l'annexe (page 2) qui expose le changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Fonds de Dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Fonds de Dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président du Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir

qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fonds de Dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Fonds de Dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS, le 16 avril 2026
Le Commissaire aux comptes
APLITEC, représentée par



Sébastien LE NEEL

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	939 371.85	571 102.00	368 269.85	430 861.85	62 592.00	14.53
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	6 588.00	6 588.00				
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	2 325.55	1 920.00	405.55	638.55	233.00	36.49
	Autres immobilisations corporelles	101 390.38	24 580.38	76 810.00	77 326.00	516.00	0.67
	Immobilisations en cours						
ACTIF CIRCULANT	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	61.00		61.00	61.00		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total I	1 049 736.78	604 190.38	445 546.40	508 887.40	63 341.00	12.45
	Comptes de liaison						
	Total II						
Comptes de Régularisation	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés						
	Autres créances	500.00		500.00	428 050.00	427 550.00	99.88
	Valeurs mobilières de placement	6 165 685.75	115 698.00	6 049 987.75	4 631 558.18	1 418 429.57	30.63
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	294 656.69		294 656.69	890 711.32	596 054.63	66.92
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	685.77		685.77	768.96	83.19	10.82
	Total III	6 461 528.21	115 698.00	6 345 830.21	5 951 088.46	394 741.75	6.63
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
Comptes de Régularisation	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	7 511 264.99	719 888.38	6 791 376.61	6 459 975.86	331 400.75	5.13

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12		Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise	6 133 653.92		6 137 918.11		4 264.19	0.07
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	604 282.82		267 649.31		336 633.51	125.77
	Autres fonds associatifs						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Fonds associatifs avec droit de reprise :						
	Apports						
	Legs et donations						
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs						
	Ecarts de réévaluation						
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables						
	Provisions réglementées						
	Droit des propriétaires						
	Total I	6 737 936.74		6 405 567.42		332 369.32	5.19
	Comptes de liaison						
DETTE (I)	Total II						
	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources						
	Total III						
	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières divers	1 040.00		1 040.00			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
Comptes de Régularisation	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 637.63		5 490.00		147.63	2.69
	Dettes fiscales et sociales	46 762.24		44 778.44		1 983.80	4.43
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes			3 100.00		3 100.00	100.00
	Instruments de trésorerie						
	Produits constatés d'avance						
	Total IV	53 439.87		54 408.44		968.57	1.78
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	6 791 376.61		6 459 975.86		331 400.75	5.13

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

53 439.8754 408.44

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services	9 590.00		9 740.00		150.00	1.54
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges						
Collectes						
Cotisations						
Autres produits	450 000.57		450 145.10		144.53	0.03
Total I	459 590.57		459 885.10		294.53	0.06
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	132 228.75		106 060.99		26 167.76	24.67
Impôts, taxes et versements assimilés	13 813.16		14 202.21		389.05	2.74
Salaires et traitements	62 545.54		63 009.68		464.14	0.74
Charges sociales	29 251.43		30 851.28		1 599.85	5.19
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	749.00		3 629.00		2 880.00	79.36
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association	224 790.00		220 342.00		4 448.00	2.02
Autres charges (2)	2.28		1.93		0.35	18.13
Total II	463 380.16		438 097.09		25 283.07	5.77
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	3 789.59		21 788.01		25 577.60	117.39
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés	192	315.04	170	029.96	22 285.08	13.11
Reprises sur provisions et transferts de charges	253	246.00	82	613.00	170 633.00	206.54
Différences positives de change		46.07	5	322.79	5 276.72	99.13
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	398	691.87	263	383.40	135 308.47	51.37
Total V	844	298.98	521	349.15	322 949.83	61.95
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions	35	051.00	195	800.00	160 749.00	82.10
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change	11	485.61		382.49	11 103.12	NS
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	158	540.96	52	180.42	106 360.54	203.83
Total VI	205	077.57	248	362.91	43 285.34	17.43
2. Résultat financier (V-VI)	639	221.41	272	986.24	366 235.17	134.16
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	635	431.82	294	774.25	340 657.57	115.57
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				717.06	717.06	100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII				717.06	717.06	100.00
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				717.06	717.06	100.00
Impôts sur les bénéfices (IX)	31	149.00	27	842.00	3 307.00	11.88
Total des produits (I+III+V+VII)	1 303	889.55	981	951.31	321 938.24	32.79
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	699	606.73	714	302.00	14 695.27	2.06
Solde intermédiaire	604	282.82	267	649.31	336 633.51	125.77
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	604	282.82	267	649.31	336 633.51	125.77

Annexe

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31 décembre 2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31 décembre 2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice s'élève à 6.459.976 €

L'exercice 2025 se solde par un excédent de 604.283 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

FONDS DE DOTATION ENTREPRENDRE POUR AIDER

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Le Fonds de dotation Entreprendre pour Aider a pour vocation d'aider directement ou indirectement les personnes atteintes de troubles du comportement ou leur famille. Fonds indépendant, il est l'aboutissement de la volonté d'engagement de son fondateur M. Roger Paluel-Marmont. Projet individuel, ce fonds vise néanmoins à rassembler dans le futur les personnes qui partagent sa philosophie et ses actions notamment au sein de la famille du fondateur. Le fonds de dotation a été créé en 2011, pour une durée pérenne.

Il a pour objet de favoriser la recherche dans le domaine des troubles neurocognitifs et des troubles du comportement ; accélérer la mise en place de traitement par le soutien à l'innovation ; accompagner, informer et orienter les familles et personnes touchées ; aider des organismes qui agissent dans ces domaines.

Les moyens d'actions du fonds sont le versement d'aides financières aux projets proposés ou choisis par le Conseil d'Administration ; ainsi que la prise de participation dans des sociétés innovantes.

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Au 31 décembre 2025, la dotation consommable a été consommée à hauteur de 450.000 €.

Appel Public à la Générosité

Le Fonds de Dotation Entreprendre pour Aider n'a pas fait appel public à la Générosité en 2025.

Impacts de l'environnement géopolitique mondial

Au niveau du patrimoine du fonds de dotation, l'évolution des cours boursiers ont notamment permis de reprendre les provisions pour dépréciation sur titres de placement pour un montant cumulé de 253.246 € contre une dotation de 35.051 €. Les cessions de titres de placement ont toutefois généré sur l'exercice une plus-value nette de 240.151 €. Ces titres de placements ont également généré des revenus financiers à hauteur de 192.315 €.

Changements comptables

. Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Il en est de même pour le règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant le règlement ANC 2018-06.

Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, le Fonds de Dotation Entreprendre pour Aider présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ces règlements.

FONDS DE DOTATION ENTREPRENDRE POUR AIDER

. Changement de présentation des comptes annuels

Lors du premier exercice d'application, le Fonds de Dotation Entreprendre pour Aider présente le bilan et le compte de résultat conformément aux modèles figurant dans le présent règlement. Cette première application s'effectue de manière prospective, sans retraitement des comptes des exercices antérieurs.

Cette évolution n'a pas d'incidence significative sur la situation financière ni du résultat du Fonds de Dotation Entreprendre pour Aider. Elle se traduit uniquement par des modifications de présentation des états financiers et par une mise à jour de la nomenclature comptable utilisée.

FAITS POSTERIEURS A L'EXERCICE

Néant.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation en vigueur résultant :

- Du règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif à la modernisation des états financiers et modifiant le règlement ANC du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général en tenant compte de ses règlements ultérieurs modificatifs lorsque ces derniers sont applicables à l'entité ;
- Du règlement n°2018-06 de l'ANC du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif en tenant compte de ses règlements ultérieurs modificatifs lorsque ces derniers sont applicables à l'entité et notamment le règlement n°2023-03 de l'ANC du 7 juillet 2023 modifiant divers règlements ANC en coordination avec le règlement ANC N°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en euros.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Amortissement de l'usufruit

La dotation annuelle relative à l'amortissement de la dotation temporaire d'usufruit du bien immobilier est imputée directement en contrepartie des fonds propres par le débit d'un compte spécifique.

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

FONDS DE DOTATION ENTREPRENDRE POUR AIDER

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation. Les œuvres d'art figurant à l'actif ne sont pas amorties.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation :

Type	Durée
Mobilier amortissable	5 ans
Matériel professionnel	10 ans

Créances et dettes :

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels :

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale du fonds de dotation.

FONDS DE DOTATION ENTREPRENDRE POUR AIDER

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	945 960	0	0	945 960
Immobilisations corporelles	103 716	0	0	103 716
Immobilisations financières	61	0	0	61
TOTAL	1 049 737	0	0	1 049 737

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture	
Frais d'établissement, de recherche et de développement					
TOTAL I					
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	515 098	62 592	0	577 690
Terrains					
Constructions					
sur sol propre					
sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements					
Installations techniques, matériel, outillages industriels	25 751	749	0	26 500	
Autres immobilisations corporelles					
Installations générales, agencements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique					
Emballage récupérables et divers					
TOTAL III					
TOTAL GENERAL (I+II+III)	540 849	63 341	0	604 190	

FONDS DE DOTATION ENTREPRENDRE POUR AIDER

Etat des créances

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant :			
Fournisseurs débiteurs			
Autres créances	500	500	
Charges constatées d'avance	686	686	
TOTAL	1 186	1 186	

Commentaires :

Les autres créances pour 500 euros concernent un solde de loyer à encaisser.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont généré sur l'exercice une moins-value latente globale de 115.698 € entraînant parallèlement une reprise de provision pour un montant 189.746 € et une dotation de provision pour un montant de 35.051 €.

Les plus-values latentes s'élèvent à un montant 1.360.963 €. Ces dernières ne sont pas comptabilisées.

FONDS DE DOTATION ENTREPRENDRE POUR AIDER

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Postes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Dotation consommable	6 137 918	508 328	(512 592)	6 133 654
Report à nouveau créditeur				
Résultat de l'exercice	267 649	604 283	(267 649)	604 283
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis d'une obligation ou d'une ...				
Résultat sous contrôle de tiers financeurs				
Subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
TOTAL FONDS PROPRES	6 405 567	1 112 611	(780 241)	6 737 937

Le Fonds de Dotation a bénéficié de dons sur l'exercice pour un montant cumulé de 240.679 euros.

Analyse des dons provenant de l'étranger

L'analyse des fonds propres fait état d'un contributeur étranger : Megara Foundation

ETAT SEPARÉ DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ÉTRANGER POUR L'EXERCICE 2025	
Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
MEGARA FOUNDATION - don en provenance des Etats Unis le 09/10/2025 après conversion	43 369 €
TOTAL	43 369 €

* La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que le Fonds de Dotation Entreprendre pour Aider doit établir en application de la législation est mise à disposition du public :

- au siège du Fonds de Dotation, situé 1 rue Pierre Le Grand 75017 PARIS
- et sur le site internet du Fonds de Dotation www.entreprendepouraider.org

FONDS DE DOTATION ENTREPRENDRE POUR AIDER

Utilisation des dons en provenance de l'étranger

Nature des fonds	A l'ouverture	Augmentation engagements à réaliser sur subventions attribuées	Diminutions fonds dédiés utilisées au cours de l'exercice	A la clôture	Dont part non mouvementée depuis au-2ans
Musée Carnavalet	0	15 000	15 000	0	
Association 4A	0	10 000	10 000	0	
Lire et Sourire	0	16 900	16 900	0	
	0				
TOTAL	0	41 900	41 900	0	

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	1 040	1 040		
Fournisseurs	5 638	5 638		
Dettes fiscales et sociales	46 762	46 762		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	53 440	53 440		

FONDS DE DOTATION ENTREPRENDRE POUR AIDER

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	5 210
Dettes fiscales et sociales	60
Autres dettes	
TOTAL	5 270

AUTRES INFORMATIONS

Contributions volontaires en nature

Le Fonds de dotation a bénéficié de contributions volontaires en nature correspondant à des prestations de gestion administrative et comptable, juridique et de prêt de matériels cinématographique évalués pour l'exercice 2025 à 9.480 euros.

Mécénat de compétence	2025
Compagnie LEBON	9 480
Total	9 480

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 4.320 euros hors taxes.

FONDS DE DOTATION - ENTREPRENDRE POUR AIDER

TABLEAU DU COMPTE EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC (Loi n°91-772 du 7 août 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION	2025	2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1. MISSIONS SOCIALES	224 792,28	220 343,93
1.1 Réalisées en France		
<i>Versement à d'autres organismes agissant en France</i>	224 792,28	220 343,93
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	0,00	0,00
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	269 736,88	245 595,16
<i>autres achats</i>	132 228,75	106 060,99
<i>impôts et taxes</i>	13 813,16	14 202,21
<i>salaires</i>	62 545,54	63 009,68
<i>charge sociales</i>	29 251,43	30 851,28
<i>amortissement</i>	749,00	3 629,00
<i>pénalités</i>	0,00	0,00
<i>impôt société</i>	31 149,00	27 842,00
TOTAL DES EMPLOIS	494 529,16	465 939,09
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	35 051,00	195 800,00
Autres dotations	0,00	63 500,00
<i>Dotations aux provisions valeurs mobilières de placement</i>	35 051,00	132 300,00
5. REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	-	0,00
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0,00	0,00
TOTAL	35 051,00	195 800,00
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2025	2023
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		
Réalisés en France	0,00	0,00
Réalisées à l'étranger	0,00	0,00
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS		
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		9 480,00
TOTAL	-	9 480,00
TOTAL CHARGES	529 580,16	671 219,09

RESSOURCES PAR ORIGINE	2025	2024
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
1.1 Cotisations sans contreparties	0,00	0,00
1.2. Dons, legs et mécénats	0,00	0,00
1.3. Autres ressources liées à la générosité du public	0,00	0,00
2. AUTRES RESSOURCES NON LIÉES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
2.1 Cotisations sans contreparties	0,00	0,00
2.2. Dons, legs et mécénats		
<i>Dons fondateurs</i>	175 000,00	140 000,00
<i>Dons institutions</i>	43 369,00	40 950,00
<i>Autres dons</i>	21 510,00	14 150,00
<i>Leg Fondateur</i>	0,00	1 155 720,41
2.3 Autres ressources		
<i>Loyers</i>	9 590,00	9 740,00
<i>Produits financiers</i>	421 026,41	387 035,40
TOTAL DES RESSOURCES	670 495,41	1 747 595,81
3. REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	253 246,00	82 613,00
4. UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	0,00	0,00
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0,00	0,00
TOTAL	253 246,00	82 613,00
RESSOURCES REPORTEES LIÉES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	0,00	0,00
RESSOURCES REPORTEES LIÉES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	0,00	0,00
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2025	2023
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
<i>Bénévolat</i>	0,00	0,00
<i>Prestations en nature</i>	0,00	0,00
<i>Dons en nature</i>	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
<i>Bénévolat</i>	0,00	0,00
<i>Prestations en nature</i>	9 480,00	9 480,00
<i>Dons en nature</i>	0,00	0,00
TOTAL	9 480,00	9 480,00
TOTAL RESSOURCES	933 221,41	1 839 688,81